



## Rupture entre concubins

-----  
Par Person

Bonjour,

J'ai vécu avec une femme (sans nous marier ou pacser) pendant 3 ans.

Pendant notre vie commune ça me arrivé qu'elle m'as prêtée d'argent. Mais nous n'avons pas écrit rien sur le papier, je l'ai demandé et elle m'a donnée, puis je l'ai remboursé etc.

6-7 moins qu'on ne vis plus ensemble. Du coup, pour une partie que je doit rembourser encore je l'ai dis que je vais rembourser. (J'ai commis une erreur, par manque de courage ou la peur de sa réaction.....je ne l'ai pas dit que j'ai rencontré quelqu'un et que je n'ai plus de sentiments depuis un moment...)

Ensuite il y'a 10 jours elle as découvert que je me suis remis avec une autre et j'ai reçu texto en me disant qu'elle va porter plainte contre moi....j'ai essayé de l'envoyer l'argent pour montrer que je vais rembourser et que je refuse pas de cette obligation, mais elle n'accepte pas le virement....

Je voulais juste savoir votre avis sur la situation.

Merci

-----  
Par Indigo

Bonjour Person,

"J'ai vécu avec une femme (sans nous marier ou pacser) pendant 3 ans.

Pendant notre vie commune ça me arrivé qu'elle m'as prêtée d'argent. Mais nous n'avons pas écrit rien sur le papier, je l'ai demandé et elle m'a donnée, puis je l'ai remboursé etc.

6-7 moins qu'on ne vis plus ensemble. Du coup, pour une partie que je doit rembourser encore je l'ai dis que je vais rembourser. (J'ai commis une erreur, par manque de courage ou la peur de sa réaction.....je ne l'ai pas dit que j'ai rencontré quelqu'un et que je n'ai plus de sentiments depuis un moment...)

Ensuite il y'a 10 jours elle as découvert que je me suis remis avec une autre et j'ai reçu texto en me disant qu'elle va porter plainte contre moi...."

Ne pas rembourser une dette n'est pas constitutif d'un délit.

Autrement dit si votre ex-compagne se rend au Commissariat, il ne pourra enregistrer qu'une simple main courante.

j'ai essayé de l'envoyer l'argent pour montrer que je vais rembourser et que je refuse pas de cette obligation, mais elle n'accepte pas le virement....

Encore faudrait-il vous mettre d'accord sur le montant dont vous restez redevable.

Cdlt